

## Préambule

L'A.H.A.R.P., aux côtés de bien d'autres Associations, tient une place importante dans la vie sociale et Régionale. Elle s'appuie sur un projet qui la motive, encadre son action et prépare son avenir.

Adhérer à l'A.H.A.R.P. est avant tout **un engagement** :

- librement choisi et totalement bénévole,
- motivé par la lutte contre l'exclusion sociale et la nécessité d'être solidaire au sein de son environnement.

C'est aussi :

↳ **Etre lié** par un Projet Associatif élaboré en commun à savoir son Objet social, son objectif, ses valeurs, fondements associatifs et les politiques qui inspirent ses actions. *(cf détails ci-après)*

↳ **Souhaiter** apporter sa contribution à l'évolution d'un "Projet", savoir choisir et décider dans le respect de la réglementation et des orientations des politiques des Collectivités Locales et de l'Etat.

↳ **Apporter bénévolement** son soutien à l'Association par sa participation active

↳ **Etre conscient des responsabilités** associatives que nous prenons vis à vis des personnes accueillies et des salariés directement engagés dans l'action.

## Le fondement du projet associatif

L'A.H.A.R.P. entend agir dans le domaine de la **lutte contre l'exclusion sociale et l'accompagnement à la petite enfance**

L'A.H.A.R.P. est attachée au **fondement associatif défini par la Loi de 1901**. D'initiative privée sans aucun but lucratif, elle prend ses décisions dans le cadre des contraintes légales de son environnement et dans le respect des règles et de la déontologie qu'elle s'impose.

L'A.H.A.R.P. entend agir dans le cadre des règles traditionnelles de la vie associative, à savoir le respect des **équilibres de pouvoirs et de responsabilités** de son Assemblée Générale, de son Conseil d'Administration, de son Bureau et de son Président.

Dans les moyens qu'elle gère ou qu'elle veut créer, l'A.H.A.R.P. est attachée à quelques grands principes à savoir

- ⇒ la primauté de la dimension socio-éducative,
- ⇒ le choix d'un professionnalisme dominant,
- ⇒ l'intérêt d'un bénévolat complémentaire et spécifique,
- ⇒ une communication et une concertation ouvertes.

Enfin, l'AHARP est résolument attachée aux **valeurs de la citoyenneté, du respect mutuel** des personnes et des biens

## La politique sociale

### Les populations accueillies

Si son histoire et son expérience orientent l'AHARP largement et prioritairement vers le public "femmes en difficulté avec ou sans enfant", elle reste ouverte à tous autres publics.

C'est ainsi qu'elle accueille des couples, des femmes et des hommes seuls. L'enfant, quand il existe, est l'objet d'une attention "centrale" dans notre mission.

L'AHARP prend en compte les évolutions des besoins et opportunités en relation avec les politiques locales et les partenaires concernés. En ce sens l'AHARP est force de propositions et d'actions.

### Le cadre contractuel

L'A.H.A.R.P. agit dans un cadre contractuel et pluriannuel librement décidé avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales, voire avec d'autres partenaires.

Elle est respectueuse du cadre ainsi défini et agit en partenaire transparent soucieux de concertation loyale et de réciprocité.

### Nos limites...

L'A.H.A.R.P. accueille des personnes confrontées à des situations multiples et complexes adressées par les services compétents et qualifiés. Elle ne peut ni héberger, ni accompagner toutes les personnes qui la sollicitent directement.

Pour ces dernières, et dans le cadre de sa volonté de lutter contre l'exclusion, elle s'engage à les écouter, les conseiller et en orienter le plus grand nombre possible.

Pour les personnes qu'elle héberge ou qu'elle accompagne, elle sait qu'elle ne peut tout faire. Sans renoncer le cas échéant, à des développements novateurs spécifiques, elle cherche à s'appuyer sur les compétences spécialisées externes et tisse avec elles des rapports de solidarité.

### Notre mode d'action

L'A.H.A.R.P. conduit son action éducative

- \* en intégrant la globalité des situations (administratives, de santé physique et mentale, d'emploi, de logement, d'addictions...)
- \* en développant la capacité et le goût à l'autonomie,
- \* en se défiant des risques de la logique assistancielle,
- \* en insistant sur la participation (financière et/ou matérielle) des personnes accueillies
- \* en favorisant toutes les initiatives qui maintiennent les personnes accueillies en relation permanente avec les milieux ordinaires de vie.

### Une nécessaire "politique" d'admission

Dans ses structures d'accueil : logements collectifs, autonomes et maisons relais, L'A.H.A.R.P. veille à l'équilibre et à la composition des groupes, et du « vivre ensemble ».

### La primauté du "socio-éducatif"

D'une manière générale, elle entend veiller à la primauté de "l'éducatif" sur le simple "hébergement" qui reste un moyen à disposition de la mission essentielle à savoir "l'insertion".

### L'urgence

L'A.H.A.R.P. a une grande sensibilité aux problèmes de l'urgence, Elle met en œuvre des moyens qu'elle considère comme jouant un rôle majeur dans son dispositif : accueil, hébergement, écoute et orientation

Elle considère que l'urgence relève d'une action spécifique. La dimension "soutien à l'insertion" est une composante vitale sans laquelle l'hébergement ne serait qu'une sécurité sans lendemain.

### L'enfant

Dans l'ensemble de ses activités, l'AHARP attache une importance particulière à "l'enfant", en tant que tel, mais aussi dans son rapport parental.

L'attention à l'enfant est un investissement social porteur d'avenir.

### Le suivi social

L'AHARP cherche, dans toute la mesure du possible, à limiter les effets de rupture dans les accompagnements sociaux qu'elle pratique, et considère comme souhaitable de prolonger son action par un suivi ultérieur en accord avec la personne concernée.

L'AHARP travaille dans une relation permanente et constructive avec l'ensemble des services de la Ville, du Département et de l'Etat.

## La politique d'organisation

L'Association entend, dans toute la mesure du possible, mettre en place et déléguer des pouvoirs larges :

- ⇒ A la Direction qui doit disposer des moyens mis en commun pour une meilleure efficacité.
- ⇒ A des Responsables d'Etablissement, et de Services qui, sous l'autorité du directeur, doivent disposer d'une autonomie de décision dans le domaine social, ainsi que dans leur gestion et organisation en cohésion avec la direction

L'Association définit dans son projet les grandes orientations de son action. Il revient ensuite à chaque équipe d'élaborer, en accord avec la direction, son projet pédagogique afin de définir le cadre de son action au quotidien.

La complémentarité des équipes est nécessaire.

L'organisation souhaitée s'accompagne de définitions de fonction et de délégations de pouvoirs.

La communication et l'information sont des principes fondamentaux dans la mise en œuvre de son action.

## La politique du personnel

La gestion du personnel s'exerce dans le cadre de la Convention Collective choisie.

L'Association souhaite, dans la mesure du possible, promouvoir mobilité et redéploiements internes.

L'Association fait le choix du professionnalisme dominant dans son action.

- Elle attache de l'importance à la compétence et donc à la formation du personnel.

- ◆ L'Association attache une grande importance à la présence d'un bénévolat régulier et formé dans le cadre d'actions complémentaires.
- ◆ Elle veut être exemplaire dans l'implication conjointe des salariés et des bénévoles.
- ◆ Elle travaille en relation étroite et confiante avec la Direction.  
Elle définit le rapport indispensable qu'elle doit entretenir avec l'ensemble des salariés d'une part et des bénévoles d'autre part, le tout dans le respect mutuel des fonctions et des personnes.
- ◆ Ces rapports doivent permettre le développement d'une politique d'écoute, de concertation et d'information.
- ◆ Elle favorise le développement d'un "esprit d'équipe" dans les établissements et services, et dans le respect des valeurs de l'Association.

## La politique de développement

L'A.H.A.R.P., aux côtés de bien d'autres Associations, tient une place importante dans la vie sociale et régionale ; elle a besoin d'un "projet" qui la motive, encadre son action et prépare son avenir.

Pour ce faire, l'AHARP entend :

1. s'adapter aux évolutions sociales au travers d'actions complémentaires et diversifiées, telle que :
    - \* des missions extérieures d'accompagnement social, général ou spécialisé.
    - \* des opportunités de développements nouveaux (Maison Relais ...)
    - \* la recherche de logements autonomes extérieurs et loués en cohérence avec nos missions.
    - \* l'élargissement de nos actions et moyens vers la parentalité et l'enfance
  2. être au service des exclus principalement dans le cadre de missions de "service public" avec pour conséquences :
    - \* La prise en compte des politiques sociales nationales et locales.
    - \* La recherche de cadres contractuels et conventionnels  
tout en préservant nos libertés associatives.
  3. être force de propositions auprès des collectivités territoriales et partenaires actuels et futurs pour des actions innovantes et expérimentales.
- Enfin, la gestion, l'entretien et la nécessaire adaptation du patrimoine immobilier devront répondre aux besoins des personnes accueillies

## La politique inter associative

L'A.H.A.R.P. entend agir en solidarité avec le milieu associatif national et territorial pour rester informée, transmettre de l'information, et participer à la défense collective des intérêts associatifs globaux.

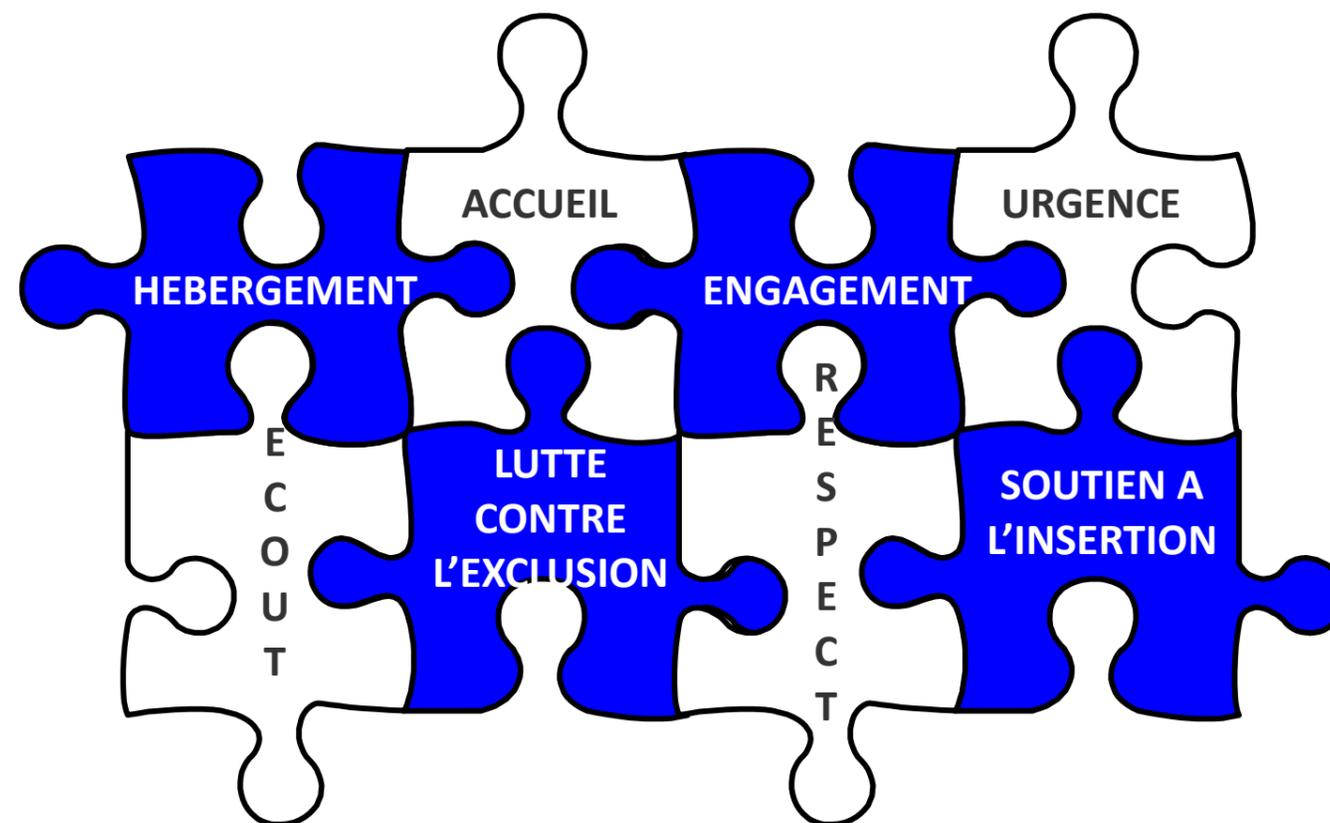
Pour les mêmes raisons, L'A.H.A.R.P. agit en solidarité inter associative locale. Cette solidarité a aussi pour objet de faire en sorte que toute personne en difficulté puisse trouver au plus près une réponse adaptée si nous ne pouvons la fournir nous mêmes.

Engagée dans la vie associative locale, l'AHARP favorise l'interactivité toujours au service des personnes accueillies.

## La politique financière et de gestion

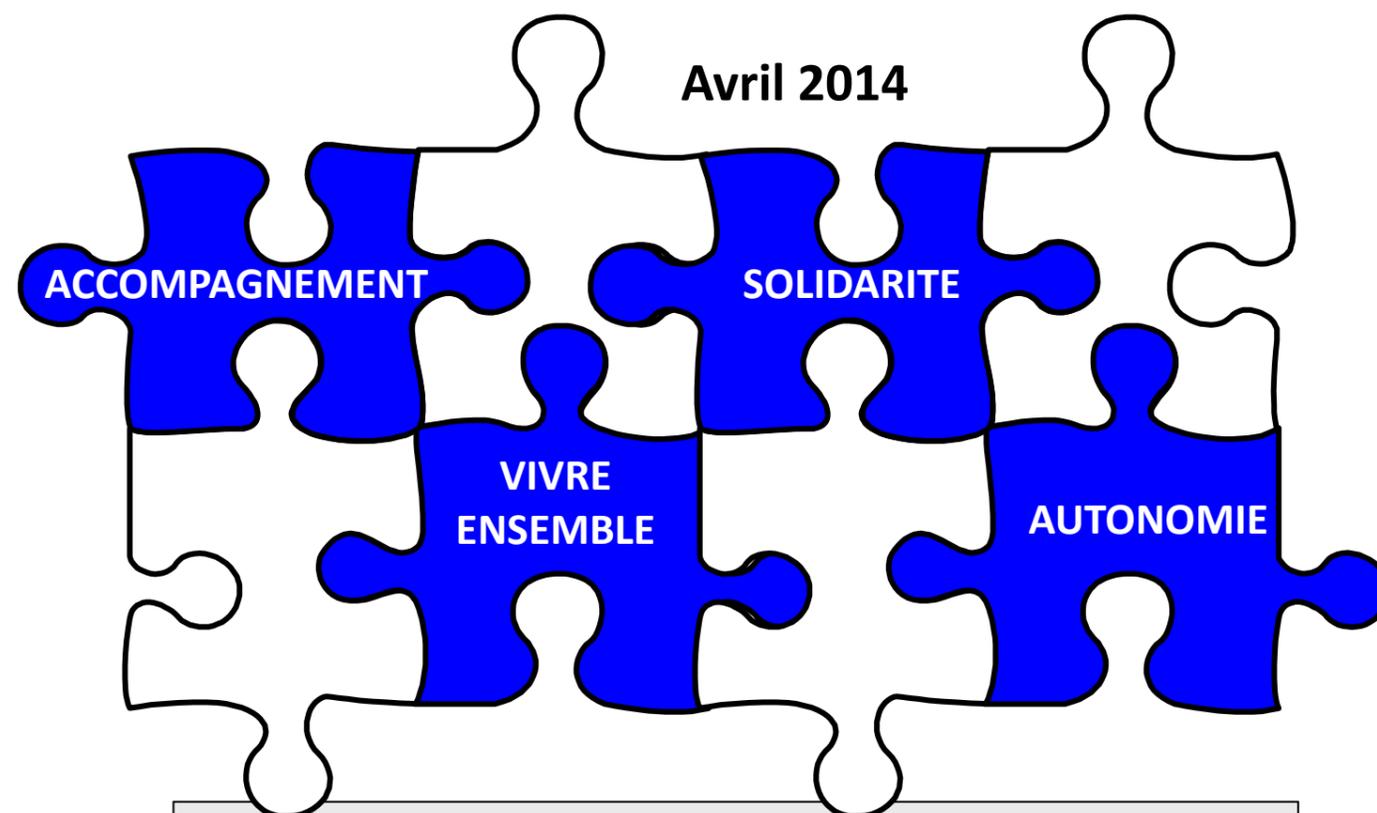
L'Association est consciente de la responsabilité qu'elle a dans la gestion de l'argent qui lui est confié. Dans le cadre réglementaire et dévolu elle :

- ⇒ veille à la meilleure adéquation possible des fonds perçus à la prestation réalisée.
- ⇒ gère rigoureusement, sans prendre de risques, sa trésorerie, fondement matériel de sa capacité à agir et à innover.
- ⇒ dispose de son propre système de contrôle et se soumet aux contrôles extérieurs réglementaires.



# LE PROJET ASSOCIATIF

Avril 2014



AHARP – Le Polaris  
Seghers – 84000 Avignon – Tél : 04 32 40 33 60

– 375, rue Pierre